

## Débat 50-1 Politique énergétique

12 octobre 2022

Monsieur le Président,  
Madame la Première Ministre,  
Messieurs les Ministres,  
Chers collègues,

La politique énergétique nationale nécessite cohérence, constance et résolution. Le moins que l'on puisse dire c'est que depuis trop longtemps les gouvernements n'ont pas eu cette exigence pour notre pays.

Je passe sur les tergiversations et les atermoiements du Président de la République en matière de politique nucléaire. Alors qu'il nous faut rapidement actualiser la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone) et la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) dans le cadre de la SFEC (Stratégie Française sur l'Énergie et le Climat), vous nous présentez un projet de loi technique, au demeurant nécessaire, centré sur les procédures.

Quelle est votre logique ? Pourquoi ce saucissonnage alors que les français ont besoin de lisibilité, de partage des enjeux pour s'engager eux aussi dans la transition énergétique ?

Nous devons collectivement réussir une transition de civilisation – c'est de cela dont il s'agit – avec la fin de l'usage des énergies fossiles carbonées et la mise en œuvre de modèles de développement fondés sur la notion de durabilité, dans un cadre de justice sociale et d'équité.

Mais cet impératif de long cours, beaucoup trop négligé jusqu'ici malgré de nombreuses alertes, doit être conjugué avec des réponses immédiates et financièrement accessibles aux besoins actuels des entreprises et de tous nos concitoyens.

Les Français doivent être soutenus davantage qu'ils ne le sont par les mesures que vous proposez et ils ne comprennent pas que la France ne puisse pas les aider comme l'Allemagne s'appête à le faire pour son peuple avec un plan de 200 milliards d'euros ! Sur les marchés de l'énergie des mesures structurelles fortes doivent aussi être prises mais j'y reviendrai en fin de propos.

Au regard des enjeux climatiques et environnementaux, des techniques de production énergétique disponibles, de leurs impacts identifiés et de leurs coûts, des incertitudes et risques qu'elles présentent, le débat de ce soir doit prendre appui sur les données scientifiques et les études techniques dont nous disposons.

C'est donc dans le cadre du dernier rapport du GIEC et de l'étude de RTE (Réseau de Transport d'Electricité) sur les « Futurs énergétique de la France à horizon 2050 » que je présenterai les analyses et les préconisations de mon groupe.

Le rôle majeur que doit, selon nous et dans l'intérêt national, jouer le groupe EDF sera réaffirmé et nous vous questionnerons sur le projet qui est le vôtre pour cette entreprise d'ici peu 100 % publique.

Au nom de mon groupe, je souhaite que vous nous disiez ce soir quelles sont les hypothèses et les orientations que vous reprenez pour engager sans tarder le pays vers le futur énergétique dont il a besoin pour lui-même et à l'égard de ses partenaires européens et mondiaux.

Dans la perspective de neutralité carbone à horizon 2050, la future loi énergie-climat devra confirmer la trajectoire d'extinctions des sources d'énergie carbonées.

Cela signifie fin du pétrole, fin des gaz d'origine fossile importés et substitution de l'électricité et du gaz décarbonés à ces ressources. Dans la SNBC l'électricité représenterait 55% de l'énergie finale consommée contre 25% aujourd'hui. Cet objectif est-il le vôtre ou entendez-vous le réviser ? Et si c'est le cas à quel niveau ?

Dans cette hypothèse à 55% d'électricité dans l'énergie finale consommée RTE propose 6 scénarios, du plus sobre à 555 TWh au plus élevé à 754 TWh lié à une production en quantité d'hydrogène décarboné et à la réindustrialisation profonde de notre économie.

L'électrification plus ou moins rapide des filières et des usages existants constitue également un critère déterminant de la production électrique nécessaire.

A partir de ces scénarios, quel MIX de production électrique décarbonée entendez-vous proposer au Parlement pour la prochaine mise à jour de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie en cours ?

Les scénarios de RTE recouvrent en fait des choix de politique industrielle très différents, du 50% nucléaire (N03) au 100% renouvelable(M0).

Madame la Première Ministre l'a dit, le Président de la République a décidé il y a peu, après avoir donné il y a quelques années des orientations inverses, de commander 6 réacteurs EPR2 et de lancer les études pour 8 EPR2 et des SMR (petits réacteurs modulaires).

EDF a engagé le programme « grand carénage » de prolongation des réacteurs nucléaires existants, sous le contrôle de l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

À partir de ces décisions, faut-il comprendre que le gouvernement s'engage résolument dans le sens d'un mix électrique à 50% énergies renouvelables - 50% nucléaire ?

Pour la clarté de notre débat et la compréhension de vos propositions, quels sont les facteurs qui ont conduit à ce choix ?

Pour mon groupe, le MIX énergétique doit résulter d'une approche pragmatique s'inscrivant bien entendu dans l'objectif du zéro carbone en 2050.

En réalité, incertitudes et risques doivent être pris en compte dans les choix à opérer.

Par exemple, au regard des difficultés rencontrées sur de nombreux territoires pour développer des projets éoliens, photovoltaïques ou de méthanisations, l'accélération du nombre de projets nécessaires aux scénarios à très fortes proportions d'énergie renouvelable nous paraît de plus en plus problématique.

J'indique que dans le scénario 100% énergies renouvelables il faut multiplier par 21 la puissance installée en photovoltaïque et par 4 celle de l'éolien terrestre.

Pour 100 GW de photovoltaïque supplémentaire, il faudra aller 10 fois plus vite. Ces rythmes sont très supérieurs à ce qu'on fait nos partenaires européens les plus actifs depuis plus de 10 ans.

En sommes-nous capables ? Je vous le demande.

Autre incertitude dans le domaine du nucléaire.

L'affaiblissement en France de cette filière industrielle au cours des décennies passées - je ne parle pas ici de l'exploitation mais de la construction -, les difficultés techniques rencontrées aujourd'hui ont conduit à des interrogations quant à la capacité de mener à bien les programmes de prolongation de la durée de vie des réacteurs existants ou de construction et de mise en service dans les temps impartis des nouveaux réacteurs annoncés.

L'analyse doit aussi intégrer :

- les coûts complets de réalisation c'est à dire les coûts de production, d'acheminement et de flexibilités nécessaires au fonctionnement du réseau en toutes circonstances.
- L'impact environnemental des installations de production notamment en ce qui concerne les sols, dans un contexte de Zéro Artificialisation Nette que la loi Énergie – climat a laissé ni fait ni à faire !
- Et il nous faut aussi prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre « en cycle de vie » des systèmes électriques envisageables.

Dans une perspective hautement souhaitable de souveraineté énergétique renforcée, les risques liés aux approvisionnements ainsi que l'existence de filières industrielles nationales doivent être intégrés.

La question de l'emploi local, pour la construction mais aussi et plus encore pour l'exploitation, doit être prise en compte et orienter le choix du MIX.

S'il fallait faire le choix d'un scénario RTE, les critères d'évaluation que je viens d'évoquer nous amèneraient à faire le choix d'un MIX à 50% énergies renouvelables - 50% nucléaire.

Nous considérons cependant que la situation énergétique dans laquelle se trouve notre pays, indépendamment des conséquences de la guerre en Ukraine, justifie que le gouvernement pousse tous les curseurs dans le sens d'un développement accéléré de tous les modes de production d'énergie décarbonée.

Pour réussir la transition énergétique, en situation d'incertitude voire de risques comme je viens de le dire, il faut que nous nous donnions des marges en matière de capacité, de puissance installée. Nous devons industrialiser les procédures de réalisation des projets, de la concertation publique à la mise en service.

De l'État aux collectivités locales en passant les comités régionaux de l'énergie, les S3REnR dont l'adaptation aux besoins doit être revue, comment allez-vous mettre en ligne les acteurs ? Sur quels principes repose votre planification ?

À ce stade, le projet de loi d'accélération des énergies renouvelables, nécessaire, ne nous paraît pas à la hauteur des enjeux et de difficultés rencontrées sur les territoires.

Dans ce cadre et pour que l'agriculture contribue à la production énergétique renouvelable française, sans réduire sa fonction nourricière première, une définition de l'agrivoltisme devra être légiférée comme le Sénat s'apprête d'ailleurs à le faire. Nous attendons de connaître la position du gouvernement sur ce point.

Nous devons aussi aborder avec vous la question du devenir du groupe EDF, du projet que le président de la République et le gouvernement entendent lui donner dans ce contexte énergétique pour le moins instable. Et cela ne date pas de la crise ukrainienne.

Dans les faits et le départ du Président Directeur Général Lévy en atteste, après avoir passé cinq ans à ne prendre aucune décision à la hauteur des enjeux, le Président de la République et ses gouvernements sont restés muets sur le rôle qu'ils entendent faire jouer à EDF dans le contexte extrêmement difficile que nous lui connaissons aujourd'hui.

Jamais depuis sa création en 1946, cette grande entreprise nationale n'a été autant affaiblie par défaut de pilotage politique pertinent. C'est à se demander si tout cela n'est pas voulu ?

Significativement, l'ancien président de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) disait lui-même : « depuis 10 ans EDF a été la vache à lait de l'État ». Je rajoute que les personnels, dévoués aux missions d'intérêt général de l'entreprise, n'y sont pour rien. La responsabilité est politique et exclusivement politique. Nous souhaitons que vous vous en expliquiez dans le cadre de ce débat.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous présenter les conséquences institutionnelles et juridique de l'OPA (Offre Public d'Achat) que vous avez lancée. Le statut actuel de l'entreprise est-il amené à évoluer, vers un EPIC (Établissement Public à caractère Industriel ou Commercial) par exemple ? Quel rôle exact l'État actionnaire unique va-t-il jouer ? Une OPA ne fait pas un projet industriel ! Quel est votre projet industriel, social et environnemental pour EDF ?

Avez-vous – c'est grandement souhaitable – renoncé au découpage de l'entreprise ? Comment financez-vous les investissements d'EDF nécessaires au « Grand carénage », aux énergies renouvelables ainsi qu'aux réseaux.

Pouvez-vous nous expliquer comment et dans quel cadre juridique vous allez financer le nouveau nucléaire commandé par le chef de l'État ? Ce financement sera-t-il réalisé dans le cadre du groupe EDF ou en dehors ? Quelle place entendez-vous donner à la production hydraulique ? Comment envisagez-vous de préserver dans la durée le caractère public de ce parc de production ?

Pour terminer, Je voudrais aborder la dimension européenne du sujet.

Si le MIX est une prérogative nationale, des États membres, le marché de l'énergie est placé sous la responsabilité de l'Union européenne. Il y a là une contradiction interne qui explique en grande partie les difficultés que subissent de nombreux consommateurs français et européens. Et ça ne date pas de la crise ukrainienne !

Quelles propositions le gouvernement français va-t-il porter au niveau de la commission et de la puissante direction générale de la concurrence pour que le marché et les prix payés par les consommateurs, particuliers et industriels, reflètent au plus près les coûts complets sur long terme des mix énergétiques nationaux ?

Nous souhaitons que les tarifs régulés de l'électricité perdurent et que ceux du gaz soient maintenus au-delà de la date de suppression annoncée.

Nous vous demandons de faire en sorte que les petits consommateurs obtiennent des prix stables dans le temps et que les chefs d'entreprises aient de la visibilité en matière de prix de l'énergie sur le moyen et le long terme.

Je vous remercie.